
MUNICIPALITE

RE P O N S E

à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Rosana Joliat
au sujet du site de Malley (CIGM)

Renens, le 2 octobre 2012

AU CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du Conseil communal du 21 juin 2012, Mme la Conseillère communale Rosana Joliat a déposé une interpellation relative au site de Malley.

Mme Joliat s'étonne, concernant le CIGM, que lors des discussions sur le renouvellement de la convention entre Lausanne, Prilly et Renens (préavis N° 108-2011, datant de mars 2011), il avait été précisé qu'il n'y aurait pas de travaux particuliers lors des prochaines années et qu'on apprendrait maintenant qu'un projet de restructuration est à l'étude. Elle demande si la Ville a défini sa position sur l'augmentation prévisible du coût d'exploitation de la patinoire.

Lors de la visite de la Commission de gestion au CIGM le 1^{er} février 2010, les commissaires avaient été informés de la nécessité d'engager certains petits travaux qui consistaient à rafraîchir les peintures des locaux techniques, des WC et des casiers par exemple. Le directeur avait aussi émis le souhait de créer un espace loisirs à l'extérieur de la patinoire. Il avait aussi précisé que la patinoire, pour l'organisation de spectacles, était difficilement accessible pour du matériel technique lourd en raison de la grandeur des portes. Il relevait aussi que les structures porteuses n'étaient pas conçues pour supporter des poids importants.

A l'époque, le directeur précisait encore que le Conseil d'administration et le Comité de direction n'avaient pas de projet d'engergure visant à améliorer les structures du CIGM mais qu'ils envisageaient peut-être de faire une étude pour renforcer le confort.

Le Comité de direction et le Conseil d'administration ont organisé par la suite deux séances d'information, soit le 7 novembre 2011 et le 14 mars 2012 afin de présenter un projet de restructuration important du CIGM, projet qui a fait l'objet d'un article en mars dernier dans le journal 24heures. Lors de ces séances étaient présents des représentants politiques et administratifs des Communes de Lausanne, Prilly et Renens. La présentation a été faite par les architectes respon-

sables du projet. Notre Commune était représentée par M. Olivier Golaz, municipal et membre du Comité de direction, par M. Jean-François Clément, municipal et membre du Conseil d'administration ainsi que par Mme Marianne Huguenin, syndique et M. Michaël Perrin, chef du Service des Finances, leur présence étant nécessaire en fonction des enjeux politiques et financiers importants liés au projet présenté.

Le projet initial présenté à cette occasion soulevait diverses questions, en particulier quant à son adéquation au Schéma Directeur intercommunal de Malley, dédiant plutôt le site du Closel aux équipements généraux et artisanaux ou industriels. Il était en effet basé sur un partenariat public-privé, alliant la rénovation des équipements de la patinoire à un projet de logements et de bureaux adjacents sur le site. La question financière liée à ces transformations et à leur incidence pour les communes, en particulier celles de Prilly et Renens, était restée à l'ébauche, ni les services techniques de nos communes, ni le SDOL n'ayant reçu des plans ou des simulations financières plus précises suite à cette présentation. La Municipalité n'avait donc pris aucune position à ce sujet.

A la fin du mois d'août de cette année, la Municipalité de Lausanne a informé confidentiellement les Municipalités de Prilly et Renens des changements liés à Métamorphose et de la possibilité d'implanter à Malley, en synergie avec la patinoire et sa rénovation, la piscine olympique couverte, rendant de ce fait caduc le projet précédent. Le 20 septembre, une forte délégation de la Municipalité de Lausanne informait la presse de ces changements. Les villes de Prilly et Renens étaient invitées à cette conférence et représentées par M. Alain Gillieron syndic de Prilly et Mme Tinetta Maystre, municipale Urbanisme et Travaux de Renens et également présidente du groupe décisionnel du Schéma Directeur intercommunal de Malley.

Les très courts délais n'ont bien sûr pas permis d'aller plus loin à ce stade. Dans le cadre des travaux du Schéma Directeur de l'Ouest lausannois, le site de Malley a toujours été jugé comme adapté pour des infrastructures publiques de ce type, en particulier dans son secteur du Closel, proche des voies CFF (et limitant donc le logement). L'excellente desserte en transport public du site le rend également attractif pour des projets de ce genre, ainsi que sa centralité dans l'agglomération. Il n'était simplement pas entré en ligne de cause à l'époque par la Ville de Lausanne lors du projet de Métamorphose, hors du territoire politique lausannois, même si la Ville est propriétaire du terrain concerné. L'évolution du projet lausannois, l'avancée aussi des projets de transformation de Malley depuis 2006, en particulier la création de la halte RER de Malley et la concrétisation du tram, ont changé la donne, et ce projet de grande ampleur a tout son sens à Malley.

Néanmoins, force est aussi de constater que ce projet imposant (un montant de 190 millions est évoqué pour le tout) n'entraîne pas dans les priorités possibles des deux communes territoriales, pour des raisons de temporalité et d'ordre de grandeur des financements exigés, tant pour rénover et améliorer le CIGM lui-même, que pour le projet de piscine couverte, l'une s'ajoutant à l'autre, même si des synergies sont certaines.

Nous sommes donc en présence maintenant de projets d'ampleur régionale, enthousiasmants, mais pour lesquels il faudra trouver des financements supportables pour les collectivités publiques. Le rôle du Canton reste d'ailleurs à préciser également. Très clairement, ces projets ne pourront voir le jour que dans un cadre régional, car ils rayonnent bien au-delà des trois villes déjà partenaires sur le site du CIGM. Lausanne Région est maintenant déjà partenaire du CIGM, et avait initié le débat sur une participation régionale à la piscine olympique couverte prévue aux Prés-de-Vidy sous le stade.

Ce débat va donc se poursuivre, sur les plans urbanistiques, financiers et politiques, et le Conseil communal sera tenu informé de son évolution.

La Municipalité considère avoir ainsi répondu à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Rosana Joliat relative au site de Malley (CIGM), du 21 juin 2012.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ